



NOTE DE PRESENTATION RETRAÇANT LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2023

PREAMBULE

Le budget communal 2023 reposera sur une gestion rigoureuse des finances permettant de maintenir les grands équilibres financiers.

Il sera marqué par les tensions inflationnistes qui secouent l'économie mondiale et par le choc énergétique qui frappe particulièrement les collectivités locales qui ne bénéficient pas du bouclier énergétique.

L'année s'articulera principalement autour des priorités suivantes :

- le renforcement du plan de sobriété énergétique lancée en 2022
- la recherche d'économies sur l'énergie à travers le développement d'une production photovoltaïque en autoconsommation collective
- la fin des études liées à la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- la mise en œuvre du plan de mobilité durable ;
- l'achat du foncier nécessaire à la réalisation d'un collège par le département de la Haute-Garonne ;
- la poursuite du travail engagé en matière de participation citoyenne (référents de quartiers, Conseil municipal des jeunes...) ;
- la fin des travaux du restaurant scolaire à l'école maternelle ;
- les travaux de modification de la filière de traitement des boues de la station d'épuration et les travaux d'extension du réseau d'assainissement route de Moutou ;
- les études de programmation pour la construction d'un nouveau service technique ;



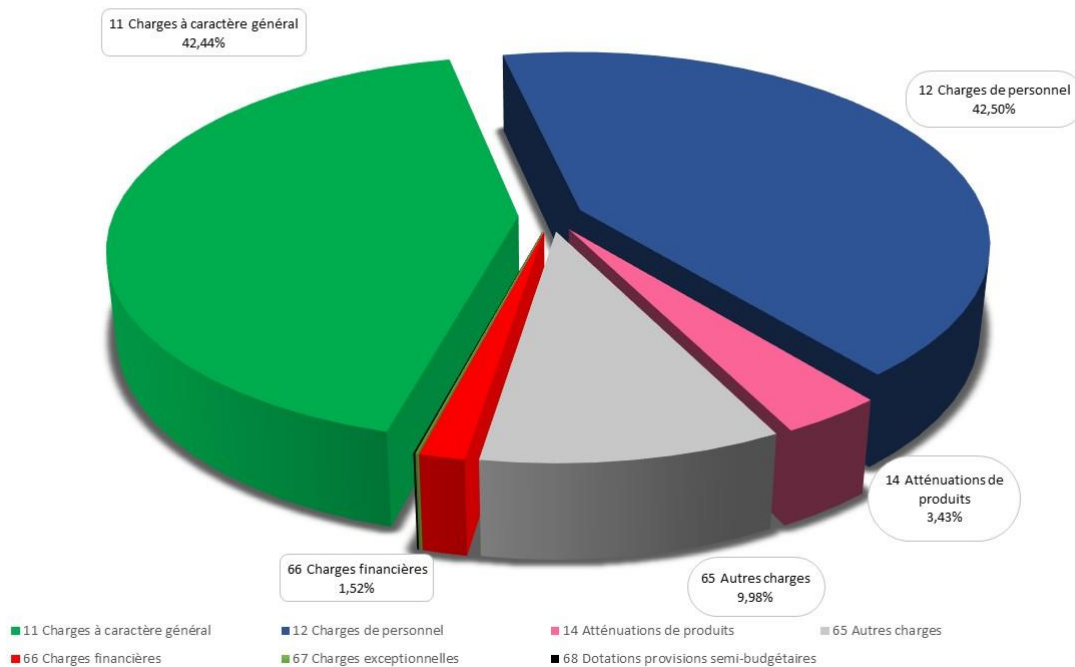
I / SECTION DE FONCTIONNEMENT

A / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Montant BP 2023 : 4 090 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chap.	Libellé	Montant	% du DRF
11	Charges à caractère général	1 397 973,00 €	42,44 %
12	Charges de personnel	1 400 000,00 €	42,50 %
14	Atténuations de produits	113 000,00 €	3,43 %
65	Autres charges	328 840,59 €	9,98 %
Total Dep gest courante		3 239 813,59 €	98,36 %
66	Charges financières	50 121,65 €	1,52 %
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	0,06 %
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 000,00 €	0,06 %
Total Dep réelles fonctio		3 293 935,24 €	100,00 %
023	Virement à la section d'investissement	600 064,76 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 000,00 €	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctio	0,00 €	
Total Dep ordre fonctio		796 064,76 €	
D0002 Résultat N-1		0,00 €	
Total dépenses fonctio cumulées		4 090 000,00 €	

Dépenses réelles de fonctionnement - BUDGET PRINCIPAL 2023



• Chapitre 011 : Charges à caractère général

Montant BP 2023 : 1 397 973 €

Afin de limiter l'augmentation des charges, de nombreux efforts de gestion sont réalisés par les services communaux. Néanmoins l'exercice 2023 devrait être marqué par une forte augmentation des dépenses due principalement à la flambée des prix de l'énergie.

L'hypothèse retenue pour 2023 est une évolution de + 20.32 %

Cette prévision intègre notamment :

- une augmentation générale des prix liée au contexte inflationniste
- une augmentation importante des coûts de l'énergie (+ 200 000 €) ; l'estimation n'intègre aucune baisse de la consommation liée au plan de sobriété énergétique mis en place par la commune en 2022 à l'exception de l'extinction en cœur de nuit de l'éclairage public.
- l'éligibilité de la commune à « l'amortisseur électricité »
- une augmentation du coût des denrées alimentaires (marché de restauration scolaire)
- des animations à l'AlphaB en partenariat avec le Centre National du Livre (CNL) pour soutenir le développement de la lecture pour les personnes empêchées et le public jeunesse

• Chapitre 012 : Charges de personnel

Montant BP 2023 : 1 400 000 €

L'hypothèse retenue pour 2023 est une évolution de + 3.32 %

Cette tendance tient compte :

- du glissement vieillissement technicité
- de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique
- des remplacements nécessaires à la continuité des services

• Chapitre 014 : Atténuation de produits

Montant BP 2023 : 113 000 €

Prélèvement SRU

En application de la loi SRU, la Ville est soumise à une obligation de production de logements sociaux. Cette obligation de production est fixée à 20 % de logements sociaux. La pénalité financière de la commune pourrait être de 78 000 €. Aucune dépense n'est déductible du prélèvement SRU en 2023.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

L'hypothèse retenue est que la CCCB et ses communes membres seront contributaires au FPIC comme l'an dernier : + 35 000 €

- **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Montant BP 2023 : 328 840 €

L'hypothèse retenue est une augmentation des charges de gestion courante de + 6.77 %

47 000 € seront affectés aux subventions aux associations,

- **Chapitre 66 : charges financières**

Montant BP 2023 : 50 121 €

Le chapitre est en évolution de + 31.9 %.

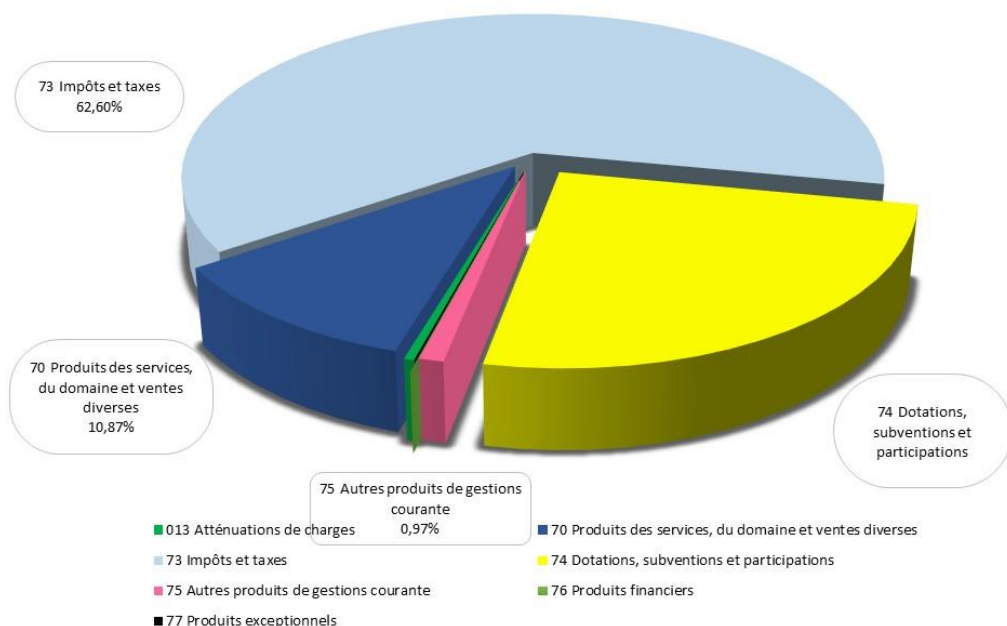
L'hypothèse retenue pour 2023 est une augmentation des charges financières car un nouvel emprunt d'1,1 million d'euros sera contracté pour financer les investissements à venir.

B / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Montant BP 2023 : 4 090 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES			
Chap.	Libellé	Montant	% du RRF
013	Atténuations de charges	14 000,00 €	0,39 %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	390 500,00 €	10,87 %
73	Impôts et taxes	2 249 174,00 €	62,60 %
74	Dotations, subventions et participations	901 129,33 €	25,08 %
75	Autres produits de gestions courante	35 000,00 €	0,97 %
Total Rec gest courante		3 589 803,33 €	99,92 %
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 %
77	Produits exceptionnels	3 000,00 €	0,08 %
Total Rec réelles fonctio		3 592 803,33 €	100,00 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	0,00 €	
Total Rec ordre fonctio		10 000,00 €	
R0002	Résultat N-1	487 196,67 €	
Total recettes fonctio cumulées		4 090 000,00 €	

Recettes réelles de fonctionnement - BUDGET PRINCIPAL 2023



- **Chapitre 13 : Les atténuations de charges**

Montant BP 2023 : 14 000 €

- **Chapitre 70 : Les produits des services**

Montant BP 2023 : 390 500 €

Le chapitre est relativement stable (+ 2.8 %).

- **Chapitre 73 : la fiscalité**

Montant BP 2023 : 2 249 174 €

Les bases d'imposition sont indexées sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Le coefficient d'actualisation s'élève à 1,071 pour 2023, soit un taux de progression des bases d'imposition ménages de 7.1 %.

Afin de faire face à l'explosion des prix de l'énergie et de conserver une épargne disponible pour financer des projets structurants (*achat du foncier nécessaire à l'accueil d'un collège, mise en œuvre du plan de mobilité, construction du restaurant scolaire de l'école maternelle et d'un nouveau service technique*) la commune a décidé de faire évoluer la fiscalité.

La commune accuse également un retard certain sur la rénovation des bâtiments et des voiries.

Taux de la TH sur les résidences secondaires

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH des résidences principales. À compter de 2023, les communes et EPCI doivent à nouveau voter le taux de la TH, qui va concerner les résidences secondaires et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi qu'éventuellement les logements vacants (si délibération THLV).

- **Chapitre 74 : Les dotations, subventions et participations**

Montant BP 2023 : 901 121 €

Le chapitre est en augmentation de + 14.33 %.

La dotation versée par la CAF au titre de la convention technique globale (CTG) restera stable : 83 000 €. Les dotations de l'état seront en augmentation : 532 539 €. L'hypothèse retenue en matière de compensation de taxe additionnelle aux droits de mutation est 247 997 €.

La commune continuera de percevoir le fond de soutien des rythmes scolaires mis en place par l'Etat à la suite de l'instauration de la réforme des rythmes scolaires car elle a mis en place un projet éducatif de territoire (Pedt) et que l'organisation des temps scolaires reste à 4.5 jours.

- **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante**

Montant BP 2023 : 35 000 €

- **Résultat de fonctionnement**

Montant BP 2023 : + 487 196.67 €

La commune conserve l'ensemble de l'excédent n-1 de la section de fonctionnement en section de fonctionnement.



II LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour l'année 2023 plusieurs investissements importants sont projetés. Il s'agit principalement des travaux de construction du restaurant scolaire + 1 230 000 €, des acquisitions foncières nécessaires au projet de collège + 1 600 000 € et des travaux liés au plan de mobilité + 550 000 €.

Ils permettront de continuer à développer une offre de service adaptée aux besoins des habitants.

A / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Montant BP 2023 : 4 851 000 €

DEPENSES			
Chap.	Libellé	BP N	% DRI
010	Stocks		
20	Immobilisations incorporelles	33 071,71 €	0,69 %
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00 €	1,04 %
21	Immobilisations corporelles	1 951 580,02 €	40,48 %
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 %
23	Immobilisations en cours	2 679 848,27 €	55,59 %
Total dépenses d'équipement		4 714 500,00 €	97,79 %
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 %
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 %
16	Emprunts et dettes assimilées	106 500,00 €	2,21 %
18	Compte de liaison : affectation (7)	0,00 €	
26	Participations et créances rattachées à des partic	0,00 €	
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	
2020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	
Total dépenses financières		106 500,00 €	2,21 %
4581	Total des opé. pour le compte de tiers	0,00 €	
Total dépenses réelles d'investissement		4 821 000,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	10 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	20 000,00 €	
Total dépenses d'ordre d'investissement		30 000,00 €	
D001 Solde d'exécution négatif N-1		0,00 €	
Total dépenses d'investissement cumulées		4 851 000,00 €	

Principaux investissements en 2023 :

• Education / Jeunesse

- Etudes de maîtrise d'œuvre et travaux de construction d'un restaurant satellite à l'école maternelle Les 4 Collines
- Achat du foncier (environ 2.5ha) nécessaire à la réalisation d'un collège par le Conseil départemental de la Haute-Garonne
- Etude pour la réalisation d'un projet « jeunesse – parentalité » avec le soutien de la CAF

• Urbanisme

- Poursuite des études de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

• Patrimoine

- Etude de programmation pour la construction d'un nouveau service technique
- Achat du foncier nécessaire à la création d'un nouveau service technique
- Etude de programmation pour la rénovation de la mairie, de la salle des aînés et de la salle des fêtes (accessibilité, rénovations énergétique, fonctionnement)
- Rénovation de la toiture du local de la Police Intercommunale
- Réparation de la toiture de la médiathèque à la suite d'un sinistre (compensée intégralement par une recette d'assurance)
- Remplacement de la pompe à chaleur de la médiathèque
- Création d'une clôture périphérique autour du terrain d'entraînement de football
- Remplacement de l'aire de jeux située à côté du Méliès

• Développement durable

- Etude d'opportunité pour développer des installations photovoltaïques en autoconsommation collective
- Renouvellement du parc d'éclairage intérieur et extérieur des bâtiments communaux
- Travaux et aménagements liés à la gestion différenciée des espaces verts et à la végétalisation de la commune

• Plan de mobilité durable / voirie départementale

- Travaux de création d'un cheminement piétonnier sur la route du Clos du loup (voie départementale)
- Etude d'aménagement de route du Cammas entre chemin de Pissebaque et Route de Lavalette (voie départementale)
- Etude d'aménagement d'un giratoire au niveau de la pharmacie sur la RD888 (voie départementale)
- Campagne de communication sur la zone 30 km/h au centre-bourg

• Plan de mobilité durable / voirie communautaire

- Aménagement d'un piétonnier chemin de Castelveil
- Etude d'aménagement du lotissement Pechacou
- Aménagement d'un chaucidou chemin Rouquet
- Etude d'aménagement d'un chaucidou rue Victor-Hugo
- Entretien et rénovation de la voirie communautaire sur divers secteurs

- **Espace public**

- Travaux d'aménagement de la place du 8 mai

- **Eclairage public / Energie**

- Travaux de rénovation dans divers secteurs de la commune : chemin Rebel et rue de Bretagne
- Etude d'enfouissement des réseaux chemin du Fort et secteur Pechacou
- Opération Led Haute-Garonne 2026 ++ sur 207 points d'éclairage / Programme de rénovation accélérée dédié au remplacement des appareils d'éclairage public pour économiser l'énergie et limiter la pollution lumineuse. Les travaux sont financés par les économies d'énergie réalisées et le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Le SDEHG garantit à la commune une réduction d'au moins 10% de ses dépenses de fourniture d'électricité pour les points lumineux concernés, déduction faite de l'annuité d'investissement correspondant aux travaux.

- **Culture**

- Création progressive du fonds culturel de l'AlphaB (documents : livres, CD, DVD,)
- Valorisation du fonds culturel de l'AlphaB

A / LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**Montant BP 2023 : 4 851 000 €****SECTION D'INVESTISSEMENT****RECETTES**

Chap.	Libellé	BP N	% RRI
010	Stocks		
13	Subventions d'investissement (hors 138)	955 645,26 €	42,46 %
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 120 000,00 €	49,76 %
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		
204	Subventions d'équipement versées		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
Total recettes d'équipement		2 075 645,26 €	92,22 %
10	Dotations, fonds divers et réserves	175 000,00 €	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés N-1	0,00 €	
18	Compte de liaison : affectation	0,00 €	
26	Participations et créances rattachées à des participati	0,00 €	
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	
024	Produits de cessions	0,00 €	
Total recettes financières		175 000,00 €	7,78 %
4581	Total des ops. pour le compte de tiers	0,00 €	
Total des recettes réelles d'investissement		2 250 645,26 €	
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	600 064,76 €	
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	196 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales (4)	20 000,00 €	
Total des recettes d'ordre d'investissement		816 064,76 €	
R001	Solde d'exécution positif N-1	1 784 289,98 €	
Total des dépenses d'investissement cumulées		4 851 000,00 €	

● ressources externes

L'excédent n-1 de la section de fonctionnement (autofinancement) ne sera pas transféré en recette d'investissement.

● ressources internes

FCTVA (10)

La commune perçoit le fond de compensation de la TVA avec un décalage d'un an par rapport au paiement des dépenses.

Le FCTVA est évalué à 75 000 € pour l'année 2023.

Taxe d'aménagement (10)

Hypothèse retenue : 100 000 €.

Subventions (13)

Plusieurs subventions ont été notifiées à la commune et restent en attente de liquidation. D'autres sont en cours d'instruction et feront l'objet d'une notification au cours de l'année 2023.

Restaurant scolaire des 4 Collines

- 329 506 € du Conseil départemental

Ecole maternelle Les 4 Collines

- 12 584.20 € de l'ADEME pour l'installation géothermique (sur 62 921 €)
- 44 986 € de la région Occitanie pour l'installation géothermique (fonds chaleur)
- 80 000 € de l'Europe (fonds LEADER)

Aménagements de Voirie / Cheminements piétonniers

- 90 000 € du Conseil départemental pour l'urbanisation de la route du clos du loup (trottoirs)
- 24 474 € du Conseil départemental pour la mise en accessibilité des arrêts de bus Rouergue
- 21 374 € de Kaufman & Broad pour la réalisation d'un piétonnier route de Lapeyrouse (fonds de concours)
- 25 000 € de l'Europe (fonds LEADER) pour l'opération de requalification d'un espace de stationnement en zone naturelle et piétonne
- 6 816.05 € du Conseil départemental pour des travaux sur voie communautaire

Gymnase / Rénovation et mise en accessibilité

- 34 236 € de la région Occitanie pour la mise en accessibilité du gymnase
- 50 606.71 € de l'Europe (fonds LEADER)

Autres projets

- 10 905 € du Conseil départemental pour l'achat d'un projecteur 4K
- 4 925 € du Conseil Départemental pour la construction d'un colombarium
- 20 993.60 € du Conseil départemental pour l'acquisition d'un camion polybenne
- 11 771.50 € du Conseil départemental pour la rénovation des sanitaires de l'école élémentaire
- 5 334.61 € du Conseil départemental pour la création d'une salle informatique à l'école élémentaire

- 2 404.91 € du Conseil départemental pour des équipements informatique à l'école
- 1 438.85 € du Conseil départemental pour des équipements informatique à la mairie
- 1 852.40 € du Conseil départemental le remplacement d'une porte à la SDF
- 5 171.30 € du Conseil départemental pour des aménagements à l'école élémentaire
- 4 334.40 € du Conseil départemental pour l'aménagement du cimetière
- 3 285.25 € du Conseil départemental pour la valorisation des espaces de l'AlphaB
- 3 224.40 € du Conseil départemental pour le remplacement de la chaudière des vestiaires du stade de football
- 1 948 € du Conseil départemental pour la mise en place d'un organe de régulation sur la chaufferie de l'école Marcel Pagnol
- 1 659 € du Conseil départemental pour des travaux sur le terrain de football
- 680 € du Conseil départemental pour du matériel technique
- 1 500 € du Conseil départemental pour le Salon du Livre 2022
- des subventions du Conseil départemental sur divers projets (acquisition de matériel...) - en cours d'instruction
- une subvention de la Région pour la diffusion d'un concert – en cours d'instruction

Besoin de financement (16)

Le besoin de financement est évalué en 2023 à 1 120 000 € (emprunt)



NOTE DE PRESENTATION RETRAÇANT LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2023

• SECTION D'EXPLOITATION

Montant BP 2023 : 365 200 €

La section d'exploitation permet au service de l'assainissement d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du service.

Les dépenses réelles d'exploitations seront marquées pour la dernière année par des dépenses exceptionnelles liées à l'interdiction d'épandage direct des boues d'épuration non hygiénisées. Ces dépenses engagées afin de trouver une alternative à la valorisation des boues par épandage (*déshydratation par unité mobile et compostage des boues chez un prestataire extérieur*) sont éligibles à des aides de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

• SECTION D'INVESTISSEMENT

Montant BP 2023 : 1 030 766 €

La section d'investissement, contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes à caractère exceptionnel.

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2023

- Fin des études et travaux pour la modification de la filière de traitement des boues de la STEP (313 127 € HT)
- Travaux suite à l'étude d'analyse du risque de défaillance des réseaux (10 000 € HT)
- Extension du réseau assainissement collectif sur la route départementale de Moutou (590 000 € HT / phase 2). Le projet comporte trois phases :

Phase 1 : réalisée

Phase 2 : extension du réseau sous chaussée départementale.

Phase 3 : extension du réseau en terrain privé + raccordement à la station d'épuration